

Commune LE BERNARD (Vendée)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune du Bernard dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc CHUSSEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/02/2017

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Bernard JOLLY, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Élisabeth PAPIN, Marion USUREAU, Nicolas RUET, Priscillia MARTINEAU.

EXCUSES – Magali GODET qui a donné pouvoir à Corinne CHARTIER, Véronique BOURASSEAU qui a donné pouvoir à Elisabeth PAPIN, Bertrand DOUIN.

Mme Marion USUREAU est nommée secrétaire de séance.

17-02-009 - Révision générale du Plan Local d'Urbanisme : Nouveau débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD initial a été débattu en Conseil Municipal le 16/10/2014. Depuis cette date, de nouveaux projets sont envisagés notamment l'extension du jardin aquatique et du parc Indian Forest en dehors des limites actuelles du zonage ainsi qu'une nouvelle salle polyvalente dans le bourg. Ce développement plus important et diversifiant des sites nécessite une analyse plus poussée au niveau du PLU et induit de ce fait un nouveau débat sur le PADD.

En parallèle, l'extension de ces équipements touristiques devra être retranscrit dans le projet de SCOT, de part leur envergure qui mérite une prise en compte à une échelle supra-communale.

Les plans des secteurs concernés par la nécessité de ce nouveau débat sont présentés aux élus. Ce nouveau PADD reprend l'ensemble des objectifs précédemment définis et adapte les orientations notamment sur la politique d'équipement pour la salle polyvalente et sur la politique du développement économique et les loisirs en autorisant l'extension maîtrisée des équipements existants.

L'ensemble des conseillers municipaux est invité à débattre sur ce dossier.

M. Coutansais demande si l'extension du parc Indian Forest envisagé par M. THIBAUD est uniquement sur le territoire du Bernard. M. le Maire confirme que le zonage présenté concerne bien entendu uniquement notre commune. Mais en effet, si une extension est envisagée sur la Commune voisine, le porteur de projet devra s'assurer que le PLU concerné permette la réalisation de son projet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont les objectifs sont adaptés au contexte local.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Loïc CHUSSEAU

